



Affichage :

Du 15 juillet 2025

au 15 septembre 2025

CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 10 juillet 2025 à 19 heures

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 4 juillet 2025, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, le jeudi 10 juillet 2025 à dix-neuf heures, sous la présidence de M. Bruno MARECHAL, Maire.

Étaient présents : M. Bruno MARECHAL, Maire. M. Baptiste TALLAN, Mme Agnès SZWIEC, M. Christian BILLOT, Mme Marie-Laurence PIERRE, Adjoint. Mmes Stéphanie BARDIN, Nadine SENDEL, Magali DEFLANDRE. MM. Victor GRAVELET, Jean-Marc CHERTIER, Marc DUTARTRE, conseillers Municipaux.

Absent excusé : M. Yvan BOUTREAU.

Absents non excusés : Mme Léonie GARCIA, M. Xavier MORAND.

Pouvoirs : M. Yvan BOUTREAU à M. Baptiste TALLAN.

Secrétaire : Mme Agnès SZWIEC.

Ouverture de la séance à 19h00.

1. Approbation du procès-verbal du 22 mai 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé par 10 voix « pour », une « abstention » (Jean-Marc CHERTIER) et un « contre » (Nadine SENDEL) d'adopter le procès-verbal du 22 mai 2025.

2. Finances – Réalisation d'un prêt relais pour le projet de la place du 8 mai et de ses abords

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé par 10 voix « pour » et 2 « contre » (Nadine SENDEL et Jean-Marc CHERTIER) :

1° de décider de réaliser un prêt relais FCTVA et subventions, auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Centre Loire dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 155 000 €
- Durée : 2 ans
- Frais de dossier : 0,10%
- Taux fixe : 2.99 %
- Mise à disposition des fonds par crédit d'office
- Remboursement des intérêts annuel et du capital in fine
- Remboursement anticipé total ou partiel possible moyennant le paiement d'une indemnité financière actuarielle et d'une indemnité de gestion de deux mois d'intérêts
- Les remboursements anticipés ne donnent pas droit à un nouveau tirage
- La mise à disposition totale des fonds pourra intervenir au plus tard 1 an après la première réalisation. Passée cette date, aucune autre demande de réalisation ne pourra être effectuée.

2° d'autoriser le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versements des fonds et aux remboursements du prêt relais FCTVA et subventions

3. Finances – Budget principal - Décision modificative n°2

L'intégralité du texte des délibérations peut être consultée à compter de ce jour aux heures d'ouverture de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé par 10 voix « pour » et 2 « contre » (Nadine SENDEL et Jean-Marc CHERTIER) :

d'adopter la décision modificative n°2 du budget principal telle qu'elle vient d'être présentée :

- par nature et par chapitre pour la section de fonctionnement ;
- par nature et par chapitre pour la section d'investissement ;
- sans les chapitres « opérations d'équipements » ;
- sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- sans reprise des résultats antérieurs.

4. Marchés publics – Projet de rénovation énergétique de l'école maternelle – marché de travaux – Avenant

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

d'autoriser l'adoption d'un avenant avec la société ABEG afin de prévoir une avance d'un montant de 9 835,36 € HT.

5. Personnel communal – Création d'un poste d'adjoint administratif pour accroissement temporaire d'activité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

1°) de procéder à la création des postes suivants à compter du 11 juillet 2025 :

SERVICE	EMPLOIS	FILIERE	CAT	TAUX D'EMPLOI	ETP	STATUT	P / NP
ADMINISTRATIF	Adjoint administratif territorial	Adm.	C	TNC	0,8	NON TIT	NP

2° de modifier les tableaux des effectifs communaux ;

3° d'autoriser M. le Maire ou M. le Maire- Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

6. Bâtiments communaux – Mise à disposition gracieuse de la salle polyvalente au profit du Conseil Régional

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

d'autoriser la mise à disposition de la salle polyvalente à titre gracieux au profit du Conseil régional dans le cadre du forum des Maires du Cher prévu le 1^{er} octobre 2025.

7. Bâtiments communaux – Mise à disposition gracieuse de la salle polyvalente au profit du de la musique départementale des pompiers du Cher

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

d'autoriser la mise à disposition de la salle polyvalente à titre gracieux au profit de la musique départementale des pompiers du Cher dans le cadre de leur assemblée générale prévue le 4 janvier 2026.

8. Recomposition du conseil communautaire avant le renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

d'approuver la répartition de droit commun fixant à 36 sièges la composition du conseil communautaire:

9. Convention de partenariat avec le souvenir français relative à la revalorisation de tombes dans le cimetière communal pour les morts pour la France

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :
de conclure la convention de partenariat avec le souvenir français pour une durée d'un an et renouvelable chaque année par tacite reconduction telle qu'annexée à la présente délibération

LEVET, 12 juillet 2025



Bruno MARECHAL

Maire de Levet

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Bruno Marechal", is written over the printed name and title.